



REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR
MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 22 JANVIER 2021

Nbre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 10
- pris part à la délibération : 11

Date de la Convocation : 18/01/2021

Date d'affichage : 18/01/2021

Secrétaire de séance :
Jean-Michel CHARBONNIER

L'an deux mil vingt un et le 22 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Emilie CAUVARD, Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY, Ge YOUA PAO ; Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Laurent DUCHEMIN, Damien DOMINIQUE.

Excusé : Monsieur Matthieu MICHAUD donnant pouvoir à Céline GILARDET.

Mme le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

N°3 : rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 04/12/2021

Le Conseil Municipal **approuve** le compte rendu de la séance du 04 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

1. Délibération sur le principe d'acquérir des jeux extérieurs et de lancer les demandes de subventions

Après présentation par Stéphanie DOIGNIES-MERCEY, déléguée de l'animation et de la vie communale des jeux retenus auprès de la société AJ3M pour un montant de 10 490.65€ HT , le Conseil **donne** un accord de principe pour ce projet. Le Conseil **autorise** le maire à solliciter la Communauté de Communes de Rives de Saône ainsi que l'Etat au titre de la DETR pour des subventions.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

2. Demande de subvention au titre de l'Appel à Projet Voirie

Deux projets peuvent faire l'objet de cette demande.

- a) Le premier projet est le chemin d'accès handicapés que le Conseil Municipal souhaite mettre en place afin de relier l'arrêt du bus au préau.

Un devis pour un montant de 5 950€ HT a été proposé par la société LONJARET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** du principe d'ouverture du mur et **autorise** le maire à solliciter l'Etat au titre des Amendes de Police ainsi que le Conseil Départemental au titre de l'appel à projet voirie. Il sera en parallèle demandé un second devis.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

- b) .Le second projet concerne le retour du bilan de l'état des voies suivantes : rue du Pont du Biez et Rue de l'issue

L'entreprise Noiroit estime qu'il n'est pas nécessaire de refaire entièrement ces routes et propose de l'enrobé à chaud. Il est estimé un temps de travail nécessaire d'une journée et demie pour un coût de 2 800€ HT la journée soit 4 200€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** du principe de réaliser ces travaux et **autorise** le maire à solliciter le Conseil Départemental au titre de l'appel à projet voirie

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

3. Rétablissement des voies de communication suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 10 octobre dernier, la société APRR lui a fait parvenir un dossier dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36

-).
4. **Après** avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal **rend** un avis favorable à la délimitation de la voie rétablie dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A36 et **note** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR.

:

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents: 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Informations diverses

- Paniers séniors et Noël des enfants : des retours positifs et plusieurs remerciements
 - Charles MARTIN est notre nouveau cantonnier. Il a commencé le 15 janvier et sera présent jusqu'au 15 novembre 2021.
 - Affouages : Suite à la demande d'une conseillère lors du conseil d'octobre, Mme le maire a pris contact avec l'ONF. Nous n'avons pas de règles particulières à respecter mais des points d'attention ont été soulevés notamment celui de bien faire un règlement pour éviter d'éventuelles poursuites en cas d'accident. Un point sera fait par 2 conseillers afin de déterminer si la commune détient des coupes de bois pouvant faire l'objet actuellement d'affouages.
 - Peupleraie : suite échanges avec ONF, confortés par l'analyse du coût de la plantation (4500€ TTC en convertissant en € en 1995 et vente à 10 600€ en 2015 sans compter l'entretien entre temps), il vaut mieux laisser les acacias qui se sont installés naturellement voire en planter en complément pour ensuite faire des affouages (beaucoup de maladies actuellement sur les peupliers, frênes...). Le Conseil demande en complément à Mme le maire de demander à l'ONF s'il est possible de faire planter des acacias et le coût d'une telle opération.
 - Grange aux dîmes : 1er retour du CAUE et nous devrions avoir bientôt le devis de la SACET pour le démontage et remontage de la grange
 - Suite à un contrôle sur les bornes incendie : 2 sont déclarées sans eau. Une demande d'analyse a été faite au SIAEP.
 -
 - Chauffage de l'église : la solution la plus économique pour le besoin de chauffage qui est très ponctuel est le canon à chaleur. Des devis sont en cours
 -
 - La vaccination contre la COVID 19 reste pour le Conseil une décision personnelle mais il souhaite vous informer pour ceux qu'ils le souhaitent que le centre de vaccination le plus proche est sur la commune de Brazey-en-Plaine, salle Georges Balmes, Rue Joseph Magnin.
- ∴

Séance levée à 21h50

Le Secrétaire de Séance

Le Maire
Céline GILARDET